



A. Etlin - P. Mihel - M. Pastural - C. Deschenes - J. Spagnoli - J. Troude
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes
J.J. Jacquet

ACOFI ASSISTANCE
COMPTABILITÉ
FIDUCIAIRE

N° Facture : 128206

SOPHROKHEPRI

188 Grande Rue Charles du Gaulle

94130 Nogent-sur-Marne

Nos Réf : CL1SOPHR / 1 / 4 /
Votre mail : evelyne@revellat.fr

Créteil le 20 mars 2020

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix Total
-------------	----------	-------	---------------	------------

Note d'acompte sur honoraires annuels.
Période concernée : mars 2020

205,00

Montant prélevé sur votre compte le 5 du mois suivant

Banque : BNP PARIBAS
IBAN : FR76 30004 00955 00010031791 29
BIC : BNPAFRPP

Total H.T.	205,00
Total débours (Taxables)	0,00
(Taux : 20 %) Total T.V.A	41,00
TOTAL T.T.C	246,00
Total débours (Non Taxables)	0,00
Acomptes	0,00

TOTAL FACTURE (Euros)

246,00

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date limite de paiement qui figure sur la facture. Le taux de ces pénalités est le taux REFI majoré de 10 points. En outre, en cas de retard de règlement, une indemnité de 40 € sera due (décret 2012-1115 du 20/10/2012)